



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 6482

Texte de la question

M Fabien Thieme attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation grave des quatre-vingt-sept salariés de la société Craelius, installée sur la zone industrielle départementale de Carros dans les Alpes-Maritimes. Le comité d'entreprise a été informé le 2 novembre dernier par la société belge Diamant Board NV, 74, avenue du Pont-de-Luttre, 1290 Bruxelles, qui a absorbé Craelius depuis juin 1988 de la cessation de ses activités sur le site de Carros à compter du 8 décembre 1988. Soixante-douze emplois productifs seraient de ce fait supprimés et quinze emplois commerciaux et administratifs seraient reclassés à Paris ou subsisterait une antenne commerciale chargée du marché français et de l'Afrique francophone. Or, l'unité de production de Carros, tournée à plus de 80 p 100 vers l'exportation, affichait au mois d'octobre 1988 un bénéfice de 3,3 millions de francs et un carnet de commandes bien rempli notamment pour les travaux du tunnel Transmanche. Ces éléments démontrent que cette entreprise est viable grâce à un personnel très qualifié et à un outil de travail performant dont la direction, voudrait stopper l'activité. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin d'empêcher la fermeture de cette entreprise qui aurait pour conséquence d'accentuer la récession de la production française, le déficit de notre commerce extérieur et d'augmenter le nombre de chômeurs dans un département déjà fortement éprouvé.

Texte de la réponse

Reponse. - La société Craelius SA a été rachetée en avril 1988 par la société belge Diamant Boart, filiale de Sibeka, elle-même filiale de la Société générale de Belgique. Cette opération s'est traduite par une restructuration nécessaire, selon les dirigeants, afin de réduire des capacités de fabrication devenues, selon eux, excédentaires par rapport aux possibilités du marché. Cette restructuration a donné lieu à la décision de fermer l'usine de Carros, considérée, par la direction de la société Diamant Boart, comme moins productive que l'unité belge en raison notamment de coûts salariaux plus élevés. Seule une activité commerciale sera maintenue en France dans la région parisienne. Le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire continue à suivre ce dossier avec une attention particulière.

Données clés

Auteur : [M. Thieme Fabien](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6482

Rubrique : Produits manufacturés

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3510